du 01/09/2003 à C'est une vraie rentrée car l comme dans nos mois de septembre route, nous en donnons le scénario de Philippe Meirieu, pour y pêcher d nous paraît digne d'intérêt. Des étuc Une vraie rentrée, décidément, 2004 est préparé, un article entie numéro est émaillé d'informations rel Le logement se porte mal, le ci ct-on de traiter; là s'enchevêtrent social et de simple citoyen. La ren dossier de la formation professionnel Annonces pour l'hiver, feuillet en bruit de fond toujours la décentr inconnues, et en sourdine, la commissions, exclusions : nous prenoi les différents acteurs en lice au f sur ce dossier complexe. Mais une rentrée ce sont aussi d exemple original de prise en charge à contester, à peaufiner? Des idées travail social où les travailleurs social éduquer dans la rue revue de presse

du 01/09/2003 au 30/09/2003

C'est une vraie rentrée car l'école y occupe une large place, comme dans nos mois de septembre d'enfant. Le grand débat est en route, nous en donnons le scénario ; nous vous recommandons le texte de Philippe Meirieu, pour y pêcher des idées, ou des colères, mais il nous paraît digne d'intérêt. Des études aussi, des informations.

Une vraie rentrée, décidément, avec soucis d'argent : le budget 2004 est préparé, un article entier lui est consacré mais tout le numéro est émaillé d'informations relatives à divers financements.

Le logement se porte mal, le chômage remonte, comment envisaget-on de traiter ; là s'enchevêtrent, préoccupations de travailleur social et de simple citoyen. La rentrée n'est pas rose. Même si le dossier de la formation professionnelle avance.

Annonces pour l'hiver, feuilletons qui reprennent : la justice, en bruit de fond toujours la décentralisation qui inquiète, avec ses inconnues, et en sourdine, la laïcité, le voile. Auditions, commissions, exclusions: nous prenons le parti de citer abondamment les différents acteurs en lice au fur et à mesure de l'information

Mais une rentrée ce sont aussi des projets et... un coup de cœur : exemple original de prise en charge d'adolescents en danger. A lire, à contester, à peaufiner ? Des idées en tout cas, dans ce voyage en travail social où les travailleurs sociaux ne sont pas leaders.

genevieve.casanova@addap13.org

revue de presse

société	Un fichier pour les délinquants sexuels ?	P 5
	Les experts en mission pour le débat sur l'école Comment un département finance les dépenses sociales Encellulement individuel, suite et précisions	P 6
	Equipes régionales d'intervention dans les prisons Comparution des accusés pénalement irresponsables ? Installation des 32 premiers juges de proximité Conseil du culte musulman et voile	P 7
	François Fillon auditionné par la « commission laïcité »	P 8
	Le malaise persistant des juifs de France	P 9
	Examen de la loi Perben au Sénat	P 10
travail social	IGAS et prévention en direction des jeunes	P 11
	Ambiguïté et avenir des centres éducatifs fermés	P 12
	Alimentation comme outil d'insertion	P 13
législation	Volet « surendettement » de la loi Borloo Titres de séjours nécessaires pour prestations CNAF	P 13



emploi	Le parrainage des personnes en difficulté	P 13 P 14
	Nombre de FAJ	P 15
logement	OPHLM accusé de « discrimination raciale » par SOS Racisme Un HLM débouté d'une demande de résiliation de bail Aides aux étudiants et infos APL	Р 15
	Nouvelle mobilisation contre le saturnisme Accession sociale à la propriété Appel de 4 organisations de logements sociaux	Р 16
santé	CMU : rien n'est acquis Contraventions pour usage de cannabis	Р 17
scolarité	Rentrée scolaire : illettrisme, violence, santé Une étude sur les ségrégations ethniques à l'école Extraits du texte de Philippe Meirieu	P 18
	Illettrisme entre 16 et 18 ans Situation des enseignants français Conséquences du budget 2004 Deux lycéennes exclues pour port du voile	P 19



bon à savoir	Bibliographie	P 20
brèves	Gens du voyage et loi Borloo	P 21
	Europe : rapport annuel sur les droits fondamentaux	P 22
coups de cœur	Adolescents : une école de la vie	P 22

société

Sarkosy veut créer un fichier R

(Le Monde-08/09/03) Réf. :0594-sept/03-11-LM

permanent des délinquants sexuels





Un nouveau feuilleton en cette rentrée? Nous avons donné les principaux points de vue. A noter que sur la même page figure un encart sur les différents « fichiers » existants.

- Fichier sans limitation dans le temps, permettant la localisation des personnes (pointage, justificatif de traitement médical) et non plus seulement leur identification (système actuel)
- Projet rejeté par les 2 principaux syndicats de rmagistrats.
- USM : « il existe déjà trop de fichiers ... il faudrait un budget de 200 millions d'euros »
- SM « très grand entrave à la liberté de déplacement... forme de peine à perpétuité pour les personnes condamnées »
- La chancellerie défend le contrôle de l'autorité judiciaire : « sous l'autorité d'un juge »
- M. Sarkosy fait valoir que ce fichier pourrait améliorer le suivi socio-judiciaire, prise en charge thérapeutique (loi Guigou 98) difficile à mettre en œuvre. On manque de praticiens alors que le nombre de condamnés est en constante augmentation (1° cause d'incarcération)
- Les médecins sont plus nuancés. Un psychiatre qui prend en charge cette population estime que « le suivi n'est pas magique, travail de longue haleine ». En revanche l'obligation de soins est valable pour une population immature, le

pointage peut être structurant et les thérapies de groupe, pertinentes, pourraient limiter les coûts.

Retour Sommaire Général

Chômage: radioscopie d'un mal très français

(Le Monde-12/09/03) Réf. :0602-sept/03-11-LM





Oui ça devait entrer dans la rubrique emploi mais ce sont 2 pleines pages qui concernent tout le monde ; aussi nous avons fait ce choix. C'est clair, ce n'est que trop clair comme article. Il est à craindre que ce ne soit un des feuilletons de l'année...

- 9.6 % de chômage. Plus assez de création d'emplois: 48 000 perdus au 1° trim. 03 et seulement 7 000 créés au 2°...Le gouvernement souhaite un plan de relance européen
- Quelle que soit la conjoncture le Nord et le Sud sont toujours les plus durement touchés.
- Nord-Pas-de-Calais (perte d'industries) : 12 %
- PACA: 11.7 %
- Languedoc Roussillon: 13.7 % (mais on y retravaille plus facilement que dans le Nord)
- <u>Les jeunes</u>: dès que la conjoncture se dégrade, ils sont les plus durement touchés (cf. RVP 08).
 <u>C'est un des plus mauvais résultats européens</u>.
 <u>Enchaîner de courts CDD est devenu une règle qui les précarise (bas niveau de qualification)</u>
- <u>Seniors</u>: les plus touchés par le chômage longue durée « <u>à partir de 45 ans la discrimination joue</u> <u>à plein</u> » (quid de la réforme des retraites ?)
- <u>Précarité</u>: en 07/03 plus de 118 000 salariés en fin de CDD entraient au chômage. <u>La moitié des</u>

<u>chômeurs indemnisés par l'UNEDIC vient du travail précaire</u>. Catégories qui peinent à réunir suffisamment d'heures pour être indemnisées.

Ces 180 000 chômeurs qui perdront leur allocation au 1° janvier 2004

- Les nouvelles règles d'ouverture des droits entrent en vigueur au 01 janvier 2004.
- 150 000 à 180 000 personnes perdront leur allocation au 01/01/04.
- « <u>Au total d'ici à 2005 quelque 500 000</u> <u>personnes verront leurs droits à indemnisation</u> réduits de 1 à 7 mois »
- L'UNEDIC assure avoir informé...
- On rappelle que les signataires de cette convention avaient préféré cette solution au rétablissement de la dégressivité des allocations.

Luc Ferry lance le « grand débat » sur l'éducation nationale

50 experts en mission pour animer le débat sur l'école

```
(Le Monde- 11/09/03) Réf. :0603-sept/03-11-LM (Le Monde- 17/09/03) Réf. :0603-sept/03-11-LM
```



Voilà; on en parle beaucoup. Vous trouverez là le calendrier et l'architecture prévus des débats. A suivre.

- Commission nationale présidée par M. Thélot: personnalités qualifiées, usagers et acteurs de terrain
- 1° étape: le Haut conseil d'évaluation de l'école (HCEE) travaille à un état des lieux à partir duquel la commission « cerne les grands thèmes du débat » d'ici à la fin octobre

- <u>2° étape</u>: rencontres « dans plus de 10 000 sites différents » de tous les arrondissements des départements. Synthèse en mars 04 et rapport définitif en septembre : « diagnostic partagé »
- <u>3° étape</u>: Automne 2004, le gouvernement présente un projet de loi d'orientation ou de programmation sur l'école à partir de ces travaux. Vote prévu fin 2004.
- Feuille de route_tracée par le premier ministre :
 égalité des chances « <u>qui aujourd'hui n'est pas assurée</u> » ; quels savoirs transmettre aux élèves,
 « quelle culture commune ? » ; laïcité ; autorité des enseignants et gestion du ministère
- A noter que dans les 10 ans à venir 40 % des enseignants partiront à la retraite : c'est l'opportunité de faire évoluer un métier devenu difficile. Luc Ferry estime qu'ils sont soumis à une « demande sociale trop forte »
- M. Ferry souhaite un bilan de la loi d'orientation de 1989

La commission Thélot fait la part belle aux « personnalités »

- Un lycéen et une étudiante seulement (il y a 12 millions d'élèves).
- 6 professeurs, tous issus d'Ile-de-France
- A noter que tout le monde peut apporter sa contribution sur le site de la commission www.debatnational.education.fr

Les départements augmentent les impôts pour financer les dépenses sociales : exemple du Rhône

(Le Monde- 17/09/03) Réf. :0610-sept/03-11-LM



Un département parmi d'autres, évolutions, choix, perspectives. Un article clair sur un sujet technique; il y a lieu de penser qu'au moins les autres départements très urbanisés

connaissent des contraintes équivalentes.

- Le conseil général du Rhône a augmenté la fiscalité en 2002 (+ 15 %) et 2003 (+ 7 %) pour assumer ses charges obligatoires, en particulier l'allocation personnalisée d'autonomie (ADPA)
- Le secteur social pèse de plus en plus lourd : personnes âgées ; handicapés
- Quant au secteur jeunesse en difficulté, il « explose » : 1° budget du département (11,5 %)
 Alors il faut prendre de l'argent sur d'autres lignes.
- Le Rhône a « rogné » sur la voirie mais avec la décentralisation, les routes nationales vont passer à la charge des départements. Dans le Rhône on les juge « en très mauvais état : nous serons obligés de réaliser les travaux que l'Etat n'a pas fait » Même une partie de la taxe sur les produits pétroliers ne compenserait pas.
- Avec les nouvelles missions de la loi (maintien à domicile, CAT, personnes âgées, RMA) le budget du social devrait passer de 45 à 60 % du budget global du département : là on espère en revanche de nouvelles recettes fiscales

Report de cinq ans de l'encellulement individuel

(ASH-29/08/03) Réf. :0578-sept/03-11-ASH



Quand nous donnons une information, nous aimons bien la suivre, la peaufiner, c'est tout et c'est le cas.

- Nous avions mentionné dans la RVP 08 la suppression de l'encellulement individuel dont la loi aurait fait obligation à compter du 15/06/03
- En fait il s'agit d'une dérogation possible dans la limite de 5 ans à compter de la promulgation de la loi du 12/06/03. Passé ce délai la loi initiale

- devra prendre effet (un programme de construction est en cours)
- A noter cependant que « <u>le principe de</u> l'encellulement individuel ne s'applique pas si la personnalité du détenu justifie, dans son intérêt qu'il ne soit pas laissé seul ». Et cela c'est définitif.

Retour Sommaire Général

L'administration pénitentiaire se dote de ses premières équipes régionales d'intervention et de sécurité

(Le Monde-09/09/03) Réf. :0595-sept/03-11-LM





Une information, nouvelle pour nous.

- A l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) vient de commencer la formation des premières Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS): « la pénitentiaire s'est dotée de moyens de maintien de l'ordre interne comparables à ceux de la police et de la gendarmerie ».
- Ce sont des volontaires (pour 3 ans minimum) qui ont déjà une expérience en établissement pénitentiaire. « C'est une évolution importante du métier de surveillant »
- Il y aura 10 équipes réparties dans les 9 directions régionales (2 pour Paris)
- L'Observatoire international des prisons n'est pas enthousiaste: « On renforce le huis clos. ... Cela va accroître le nombre de heurts au lieu de les gérer. Or l'expérience montre qu'il vaut mieux discuter et parlementer ».

M. Perben souhaite voir comparaître les accusés déclarés pénalement irresponsables

(Le Monde-17/09/03) Réf. :0611-sept/03-11-LM





Voilà une information que nous livrons à votre jugement. La fin de l'article nous a paru particulièrement éclairante.

- Aujourd'hui si l'expertise médicale conclut à l'irresponsabilité, un non-lieu est prononcé. En cas d'appel, la chambre de l'instruction doit (à la demande de la partie civile) ordonner la comparution de la personne mise en examen (si son état le permet). « Les victimes et leurs familles vivaient très mal ce qu'elles ressentaient comme une non-réplique judiciaire », estime la chancellerie
- Le projet de loi irait vers <u>« une audience à caractère public où on constaterait les faits et identifierait les responsabilités</u>, tout en disant que l'auteur ... ne peut être condamné ». On y déterminerait les indemnisations. Le ministère espèrerait améliorer ainsi le contrôle des hospitalisations et de leur fin (dont on avertirait les victimes) Ce n'est pas tranché encore.
- « Vive réprobation » des syndicats de magistrats : « procès quasi fictifs ... personnes accusées ne seront pas en état de comprendre » (SM), « procès totalement virtuels », « pas automatiquement satisfaisant pour les victimes » (USM)
- Avis de quelques psychiatres : pourquoi pas « à condition de maintenir le principe de non punissabilité des auteurs » ; parlent de la « magie supposée d'une audience publique »
- A noter que l'irresponsabilité totale est concerne moins de 200 cas par an. Ce chiffre a beaucoup baissé: pressions des assocs. de victimes.
 « Pourtant cela ne leur suffit pas. Pourquoi? Parce que les victimes sont inconsolables. »

Les 32 premiers juges de proximité ont été installés par le garde des sceaux

(Le Monde-18/09/03) Réf. :0614-sept/03-11-LM



Voilà une mesure que nous suivons de près, d'autant et parce qu'elle paraît concerner le public dont les travailleurs sociaux ont la charge… mais on peut dire pour le moins que sa mise en œuvre n'est pas simple…

- Comme nous l'annoncions en juillet, les juges de proximité prennent leurs fonctions le 15/09; Sur les 32 retenus, 6 seront opérationnels début octobre, 13 feront un stage de 16 jours dans un tribunal et 13 un stage probatoire de 24 jours avant de repasser devant le CSM (Conseil Supérieur de la Magistrature). Ce n'est pas tout à fait simple, d'autant que toutes les circulaires ad hoc ne sont pas encore parues
- Pour recruter les <u>3 300 juges prévus d'ici 2007</u> et les rémunérer, <u>3 millions d'euros ont été inscrits dans le budget 2003.</u>
- A noter que le débat de fond semble s'être calmé et les conciliateurs partiellement rassurés
- Mais en attendant la loi s'applique à partir du 15/09: « les juges d'instance devront être habilités pour statuer en qualité de juge de proximité, car, à défaut, les affaire relevant des compétences de la proximité ne pourront pas être traitées et devront être stockées », précise le responsable de la mission à la chancellerie
- La chancellerie espère propose au CSM 150 candidatures tous les 4 mois. Mais ça paraît une gageure. « Nos inquiétudes demeurent pour ceux qui vont être sélectionnés par la suite » soulignent les juges d'instance...

M. Sarkosy devait rencontrer les présidents des conseils du culte musulman au sujet du voile

(Le Monde-15/09/03) Réf. :0612-sept/03-11-LM





Nous suivrons de près le CFCM, comme nous l'avons fait depuis le début..., et en particulier sur cette question du voile.

- Le Ministre de l'Intérieur insiste pour que le CFCM émette un avis sur la question du port du voile islamique.
- Pour l'instant la décision que l'instance avait prise de réunir un groupe de théologiens a été mise en veilleuse.
- A propos du cas de Nadjet Ben Abdallah, mise à pied pour port du foulard dans la fonction publique (décision confirmée par le tribunal administratif de Lyon), le bureau du CFCM exprime « de fortes interrogations » :
- « À travers ce jugement les musulmans de France ressentent douloureusement la mise en cause de leur loyauté aux institutions de la République. Ils ont l'impression qu'elle est mise en cause plus souvent que pour d'autres. Ils n'ont pas plus que d'autres à faire preuve de cette loyauté qui est acquise et qui devrait leur être reconnue. »

Laïcité : François Fillon est pour une loi interdisant le port du foulard à l'école

(Le Monde-17/09/03) Réf. :0613-sept/03-11-LM



Dans le but d'aider à la réflexion de chacun sur une question plus délicate qu'il n'y peut paraître au premier abord, et pour laquelle on peut avoir besoin d'arguments, nous donnerons les points de vue rencontrés en cours de route.

- Le Ministre, devant la Commission Stasi : « je crois que les directeurs d'établissement et les enseignants ont besoin d'un cadre clair pour les épauler dans leur tâche »
- « La République ... forme un tout que ni une religion ni une quelconque autre communauté ne peuvent diviser . Derrière la notion de laïcité se pose donc le postulat de la primauté du citoyen sur toute autre filiation »
- A noter que le Ministre de l'Education est de l'avis opposé et que les positions paraissent de plus en plus nuancées sur l'opportunité de légiférer (Le Monde 10/09/03)

L'Etat diminue des subventions aux transports collectifs dans les villes

(Le Monde-19/09/03) Réf. :0615-sept/03-11-LM



Une petite information, qui tombe, comme cela dans un bas de page et qui nous paraît importante néanmoins. D'autant plus que les dits « transports alternatifs » facilitent souvent la mobilité (qui dit mobilité dit emploi) de gens à revenus modestes.

- A ce moment des arbitrages budgétaires, les lignes TCSP et DPU seraient supprimées
- Transport en commun en site propre: ligne déjà réduite en 2003. Ce qui en resterait aujourd'hui ne permettrait par ex. absolument pas <u>la nouvelle ligne de tramway de Strasbourg ni le prolongement des métros à Marseille</u>: les 2 maires ont vivement protesté
- Plans de déplacement urbains: ils visent, dans les agglomérations de + de 100 000 habitants, à réorganiser à long terme la distribution des différents modes de transport (+ financement 35 % des réseaux cyclables). Si on les supprime, beaucoup de communes qui se sont engagées dans ces plans vont être en difficulté car il sera difficile de trouver d'autres sources.

Retour Sommaire Général

Un accord a été trouvé, samedi, entre les partenaires sociaux sur la formation professionnelle: ce qu'il peut changer

(Le Monde-20 & 22/09/03) Réf. :0619-sept/03-11-LM (ASH-26/09/03) Réf. :0619-sept/03-11-ASH



Tentative de donner ici clairement l'essentiel de quatre longues pages qui précisent que le texte sera long et complexe. Feuilleton à venir qui concerne tous les salariés : à voir au fur et à mesure des débats parlementaires

• 1° réforme d'ampleur depuis les lois de 70 et 71 dont l'objectif entre autres de favoriser l'égalité et la promotion en offrant une 2° chance aux salariés n'ayant eu pas de diplôme à l'issue de leur scolarité

- Droit individuel à la formation (DIF): 20 h annuelles cumulables sur 6 ans pour les salariés en CDI à temps plein. Formation liée à l'adaptation au poste de travail et à l'évolution de leur emploi réalisées pendant le temps de travail. Certaines possibilités de transfert d'une entreprise à l'autre si démission ou licenciement. Les formations ayant pour objet le développement des compétences des salariés et reconnues par l'employeur pourront se dérouler en dehors du temps de travail (80 h annuelles) : allocation de formation égale à 50 % de sa rémunération nette.
- Congé individuel de formation (CIF): Le taux de financement du CIF repasse à 0 % de la masse salariale (il ne l'était plus qu'à 0.10 %)
- Passeport formation: Pour favoriser la « mobilité interne et externe », document établi à l'initiative du salarié qui recense diplômes, certifications, expériences, formations, emplois... Un entretien professionnel doit être réalisé au minimum tous les deux ans pour un salarié de 2 ans d'ancienneté. A cette issue seront faites des propositions de formation qui pourront être portées sur ce document. A partir de 45 ans (ou 20 ans d'activité): droit à un bilan de compétences et priorité d'accès à la VAE.
- Contrat de professionnalisation: doit se substituer aux contrats d'alternance existants. L'employeur offre une formation qui « permette d'accéder à une qualification professionnelle ... pour favoriser l'insertion des jeunes ». Rémunération: pour les moins de 21 ans, 65 % ou 55 % du SMIC selon qu'ils sont ou non titulaires du bac (ou plus). Pour les plus de 21 ans 70 % ou 80 % du SMIC selon qu'ils sont ou non titulaires du bac (ou plus). Les actions liées à la formation devront y occuper 15 % de la durée du contrat
- <u>Période de professionnalisation</u>: pour les plus de 45 ans (au moins 1 ans d'ancienneté dans l'entreprise).
- A noter qu'en 2002 29 % des salariés ont bénéficié d'une formation financée par leur

employeur contre 19% en 1992 (Cereq). Mais des inégalités demeurent. Les plus diplômés et les cadres sont privilégiés, les salariés de petites entreprises défavorisés et à partir de 50 ans on observe un repli.

- Accord intervenu entre MEDEF et 4 confédérations syndicales. Signatures à venir.
- Un texte sera débattu au Parlement à l'automne

Le malaise persistant des juifs de France

(Le Monde-20/09/03) Réf. :0621-sept/03-11-LM



avions sianalé l'accroissement des actes antisémites. page *longue* aujourd'hui. des paroles diverses, des chiffres en diminution. communauté une aui s'interroge. A noter.

- 500 000 à 600 000 : « quelque chose » a changé depuis le début de la 2° Intifada (09/2000)
- Le site Internet du CRIF tient la chronique des « actes hostiles » et ils sont en diminution depuis quelques mois.
- Pourtant le sentiment d'insécurité demeure, notamment en banlieue parisienne ; « la parole anti-juive s'est libérée et banalisée »
- « La fracture que l'on pouvait craindre n'a pas eu lieu mais l'amour pour la République n'est plus aussi fusionnel qu'auparavant »
- A Marseille, le responsable de l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) : « Le repli est énorme, on ne peut pas le nier. Ici, il y a maintenant des boîtes pour les Arabes, des boîtes pour les Juifs! »

Un amendement instaure une double peine pour le travail au noir

(Le Monde- 24/009/03) Réf. :0632-sept/03-11-LM





Voilà c'était passé inaperçu, on a pris la peine de traiter largement un article très clair, qui a le mérite de donner l'esprit habituel du code du travail. Comme nous avions pris la peine auparavant d'ailleurs de nous pencher longuement sur la suppression de l'interdiction du territoire. Au fur et à mesure de l'information...

- Le 8/07/03, dans le cadre de la loi sur la maîtrise sur l'immigration, l'assemblée adopte cet amendement passé inaperçu à l'époque et sur lequel alertent aujourd'hui Gisti et Inspection du travail.
- « <u>Les étrangers qui exercent une activité professionnelle salariée en France sans autorisation de travail » sont passibles d'une amende de 3 750 € et de 3 ans d'interdiction du territoire.</u>
- Le code du travail et la loi du 11/03/97 estiment que la relation est inégale entre employeur et salarié. Rapport de forces favorable à l'employeur. En conséquence le droit protège le salarié contre les abus éventuels de ce lien de subordination. La personne responsable du travail dissimulé est clairement l'employeur. Aussi dans le code du travail le travailleur clandestin est-il « assimilé à un travailleur régulièrement engagé ». Il a des droits.
- La il y a notion de coresponsabilité de l'employeur et du salarié. « <u>Voulu lutter conter toutes les formes de travail clandestin et remédier au fait que le travailleur n'était jamais sanctionné pour une situation dont il bénéficiait aussi » explique le rapporteur.</u>
- Du côté de l'Inspection du travail les réactions du travail sont très hostiles « <u>cela bouleverse la</u> philosophie fondatrice du droit du travail »...

- « vrai recul »... « l'employeur a le choix d'être ou non dans la légalité. L'étranger, lui, ne l'a pas » De plus les inspecteurs du travail seraient chargés d'un contrôle des papiers et donc de l'application des sanctions.
- Inefficace: en 2002 seulement 7 % des verbalisations pour travail au noir ont concerné des sans-papiers. Et si la mesure voulait lutter contre le travail noir « pourquoi l'avoir limitée aux seuls étrangers clandestins? », demande le centre de l'étude et de l'emploi.
- « C'est un nouveau cas de double peine, en complète contradiction avec la politique affichée » (Gisti)

Retour Sommaire Général

Budget 2004 : retour au travail, priorité assumée par Matignon et Bercy Ministère par ministère les choix

(Le Monde- 26/009/03) Réf. :0634-sept/03-11-LM



Voilà deux articles très clairs, dont une page entière résumant ministère par ministère. Nous avons traité ceux qui nous paraissaient concerner le plus l'ensemble du secteur. A lire attentivement

- La baisse du nombre de fonctionnaires s'amplifie
- Politique économique visant à stimuler l'offre plutôt que la demande : réductions d'impôts et baisse des charges sociales
- Mesure fiscales en faveur des 16 millions de ménages qui paient l'impôt sur le revenu et 8 bénéficiant de la prime pour l'emploi

- L'autre volet des mesures s'adresse au célibataire peu qualifié et à la mère d'un jeune enfant : volonté de les inciter à travailler
- Les départs à la retraite pourraient créer un appel d'air qui compenseraient un peu la mauvaise conjoncture.
- Education:
- La hausse du budget (2.8 %) en partie absorbée par rémunérations, pensions et créations d'assistants d'éducation
 - 1500 postes de professeurs et 2500 de professeurs stagiaires supprimés en 2004 dans les collèges et lycées. 1 500 créés en primaire (Dans les 3 ans le secondaire comptera 100 000 élèves en moins)
 - Suppression d'un millier d'agents administratifs dans (académies et rectorats); pas de création de postes d'infirmières, d'AS et de médecins.
 - 3. Hausse des crédits pédagogiques
- Affaires sociales et travail :
- 1 milliard pour l'emploi. Allégement de charges dans le <u>secteur marchand</u>.
 - 1. 470 000 contrats aidés (jeunes)
 - 2. 110 000 contrats-jeunes (entreprises)
 - 3. 360 000 contrats en alternance
 - 4. Contrat initiative emploi (chômeurs longue durée) : 80 000 (+15 %)
- Traitement social : décrue
 - 1. 185 000 CES/CEC contre 265 000 en 2003
 - 2. 106 000 emplois jeunes : 153 000 en 2003
- Nouveautés :
 - 1. Création du RMA
 - 2. Le CIVIS pour 70 000 jeunes
 - 3. Réforme de l'ASS (voir « emploi »)
- Logement : forte baisse
- Aide en faveur des ménages modestes : 3,4 %
 - 1. Parc locatif social: 458 millions contre 474 en 2003
 - Programmation de 80 000 logements sociaux, (25 000 de plus qu'en 2002) grâce à la baisse des taux d'intérêt.

- 552 millions pour l'accession à la propriété contre 778 millions pour prêts à taux zéro en 2002
- <u>Justice</u>: Progression de 5 % après 7.4 % en 2002. Création de 2 200 postes au total. Enveloppe pour les juges de proximité. 1 128 emplois pour la pénitentiaire. (dont 711 surveillants) 243 pour la PJJ (dont 135 d'éducateurs et enveloppe pour la poursuite des CEF.

Les sénateurs souhaitent modérer la loi Perben sur le crime organisé

(Le Monde-26/09/03) Réf. :0635-sept/03-11-LM



Le feuilleton n'est pas terminé. Nous le suivrons pas à pas. C'est aussi un rappel, ce petit article concis et technique.

- Adopté par l'Assemblée le 23 mai, son examen commence au Sénat en octobre
- Modifications envisagées :
- <u>La garde à vue</u> (passée de 48 à 96 h) devra prévoir au moins 12 présentation à 1 juge. Rétablissement de la présence d'un avocat à la 36 ° h même pour infractions les plus graves(les députés avaient voté 72°)
- <u>Plaider-coupable</u>: renforcement de la présence de l'avocat
- Repenti : protection renforcée.
- <u>Infiltration</u>: aucune condamnation sur le seul fondement des déclarations d'un infiltré anonyme
- <u>Délinquance sexuelle</u> : dispositions plus sévères
- Création « du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles » ; géré par les services du casier judiciaire ; infos conservées 40 ans consultables par magistrats, police et préfets sur demande des organismes charges de l'enfance. Possibilité de prélèvement forcé d'ADN. Rendre illimité le suivi socio-

judiciaire pour les condamnés à perpétuité (20 ans actuellement)

travail social

L'IGAS rappelle les priorités pour la prévention en direction des jeunes

(ASH-29/08/03) Réf. :0580-sept/03-12-ASH



En juillet nous avions traité ce rapport. Nous trouvons aujourd'hui quelques précisions qui concernent tout particulièrement le travail social et nous les aimons bien. Nous nous permettons de dire que l'insistance sur la souffrance psychique recoupe les observations de nos éducateurs sur le terrain.

- Il faut que les services sociaux et les services de santé se rapprochent. <u>Aussi plaide-t-on pour le renforcement « quantitatif et qualitatif » des</u> équipes de prévention spécialisée
- Idée de rémunérer les médecins qui travaillent en réseau et de former les généralistes à la souffrance psychique des adolescents.
- Souhait de voir les actions de prévention pour enfants et adolescents inscrites au rang de priorité nationale (loi quinquennale)

Violences envers les femmes : rendre visible ce qui est invisible

(ASH-05/0598/03) Réf. :0588-sept/03-12-ASH (Le Monde- 17/09/03) Réf. :0603-sept/03-11-LM





Rien d'extraordinaire pourra-t-on dire mais une idée à reprendre, une manière de faire tomber le tabou... chiffres impressionnants. On aimerait avoir le bilan de ce type d'expérience

- En Seine-St-Denis il y a beaucoup d'actions en direction des femmes victimes de violences conjugales : accueil, structure d'hébergement, formation des professionnels à la prévention des comportements sexistes
- En mars 03 y est créé l'Observatoire départemental des violences envers les femmes, 1° en France. Echanger les expériences de 6 000 professionnels, recenser, réfléchir, proposer. Mutualisation. « Nous devons à ces femmes de faire remonter le plus haut possible ce qu'elles nous disent et ce que nous constatons »
- Estimation chiffrée à partir d'une enquête nationale : 36 000 femmes victimes de violences dans le département, dont 10 000 sous des formes très graves. Et on estime que c'est largement en dessous de la vérité...
- L'Observatoire organise des rencontres départementales et propose : plus de lieux d'accueil et d'hébergement, un hébergement de nuit et week-ends (services sociaux fermés), <u>un</u> lieu d'accueil spécialisé en victimologie
- L'accent pour cette année est mis sur la prévention. Former encore et toujours les professionnels, en partenariat avec le Planning Familial et l'Education Nationale. Thème du prochain colloque (printemps 2004)

La CNAF veut dépasser l'alarmisme sur les maternités précoces

(ASH-29/08/03) Réf. :0589-sept/03-12-ASH



Un rien provo. Et si on sortait des chiffres? Et si maternité, jeunesse, c'était aussi autre chose que « cas sociaux »? Nous aimons toujours réfléchir sur ce que le travail social peut véhiculer aussi de normatif.

- Les grossesses des adolescentes sont en baisse constante depuis 30 ans (UE, USA). En France une augmentation relative des moins de 16 ans
- Pas de profil type des jeunes mères mais tous les facteurs d'exclusion sociale jouent
- Grandes conséquences négatives sur mères et enfants: scolarité, emploi précaire, pauvreté, isolement, santé mentale et abandon. <u>Plus d'une</u> <u>mère sur 2 confie l'enfant (4 ans) à l'ASE sans</u> <u>consentir à l'adoption.</u> <u>Espoir de pouvoir s'en</u> <u>occuper plus tard.</u>
- Est-ce un symptôme de mal-être ou autre chose aussi, faire «primer la vie?». <u>Aucune enquête</u> ne sort de l'approche statistique pour s'appuyer sur des entretiens
- Les auteurs voudraient des pratiques sociales « orientées vers la responsabilisation des adolescents et la formulation de liens sociaux sans pour autant contraindre à des normes rigides de comportement ».

Retour Sommaire Général

Les modalités d'accès au volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité

(ASH-05/09/03) Réf. :0591-sept/03-12-ASH



Quelques informations qui peuvent être utiles.

- Ce statut a 3 trois : 6 mois renouvelables 1 fois, ouvert aux filles et garçons
- Collectivités territoriales, GIP, etc. dans lutte contre les exclusions, aide aux handicapés, insertion sociale et intégration, prévention et réinsertion sociale des délinquants contre une indemnité mensuelle (sans impôt)
- Permet de bénéficier des mesures d'aide à l'insertion sociale et professionnelle auxquelles
- Les dossiers se retirent dans les préfectures

- Le volontariat peut s'interrompre avant son terme, un peu comme un contact de travail : commun accord, si un emploi est trouvé ou pour faute grave
- A la fin de la période est délivré un certificat qui permet de faire valider cette période pour les droits à la retraite et la validation des acquis
- La liste des organismes conventionnés est accessible sur www.vie-associative.gouv.fr

L'ambiguïté des centres éducatifs fermés fragilise leur avenir

(ASH-05/09/03) Réf. :0592-sept/03-12-ASH



Un petit point sur ces structures que nous suivons de près depuis le début.

- D'autres projets sont apparemment en cours : structures vraiment fermées (30 mineurs avec des professionnels de la surveillance en plus du personnel éducatif). Alors, menace pour les centres actuels ou « une réponse complémentaire entre la prison et les l'existant » ? A suivre
- Il est <u>trop tôt</u> pour faire un bilan des centres fermés. On sait qu'ils sont chers (600 € la journée), les syndicats de la PJJ renâclent : « milieu ouvert laissé à l'abandon »
- Le président du tribunal pour enfants de Bobigny estime: «le gouvernement a laissé croire qu'on était sur le registre sécuritaire pour essayer de tenir des promesses électorales, alors qu'on était sur le registre éducatif, avec la part de risque que cela comporte. »
- N'oublions pas cependant que l'on en est toujours à 60 CEF d'ici 2005...

Le ministère délégué à la famille crée un Observatoire de l'enfance maltraitée 6 volets du projet de loi sur l'accueil et la protection de l'enfance

(Le Monde -11/09/03) Réf. :0601-sept/03-12-LM (ASH-12/09/03) Réf. :0601-sept/03-12-ASH



A suivre au moment du vote mais ce projet de loi présente des avancées à notre avis.

- Projet de loi sur la protection de l'enfance qui sera examiné à partir d'octobre
- Observatoire devrait fonctionner début 2004: Spécialistes de la protection de l'enfance recueilleront les informations de différents services, les analyseront, évalueront et orienteront les actions à mener.
- Permettre aux associations de se porter partie civile: dans les affaires de maltraitance des mineurs. Au lieu qu'aujourd'hui ce n'est possible « qu'à la demande de la victime (ou de son représentant légal (ou avec son accord ».
 Pour les très jeunes enfants, on ne peut rien faire. Très bien accueilli par les assocs.
- Sanctionner le travail des mineurs : une des causes de l'absentéisme scolaire
- <u>Suspension des allocations familiales</u>: remplacé par des mesures graduées avec pour soutenir et responsabiliser les familles

L'observatoire, une « fausse bonne idée », selon DEI-France

(ASH-19/09/03) Réf. :0629-sept/03-12-ASH



Alors là, aux techniciens de lire, relire et se faire un avis. C'était intéressant en tout cas de disposer presque en même temps de la proposition et de sa lecture.

- Défense des Enfants Internationale France critique fortement le projet d'Observatoire décrit dans l'article précédent.
- Il réunit 2 fonctions différentes : aide téléphonique et démarche scientifique
- Mais surtout maltraitance « <u>est trop restrictif et traduit une méconnaissance du sujet.</u> l'enfance maltraitée n'est qu'un sous-ensemble de <u>l'enfance en danger</u> ». « Observatoire des questions éducatives et familiales » serait mieux.
- Sceptique sur la possibilité pour les associations de se porter partie civile : « contre l'avis d'un enfant » ? Il vaudrait mieux obliger le parquet à expliquer les décisions prises et demander aux services sociaux de poursuivre l'accompagnement au-delà du signalement.
- Il faut « sortir de l'urgence, de l'action fractionnée et des mesures dictées par l'émotion »

Décentralisation transferts compétences Centres de formation au travail social : partenaires ou prestataires ?

(Le Monde-10/09/03) Réf. :0604-sept/03-12-LM (ASH-12/09/03) Réf. :0604-sept/03-12-ASH



Une précision sur « l'avancée » des choses et une mise au point qui a paru claire sur les enjeux de ce changement annoncé

- Les dispositions du texte sur les transferts de compétences dont l'examen va commencer devraient être applicables au 01/07/04 et parmi elles <u>l'attribution aux régions de la formation</u> des travailleurs sociaux
- Aujourd'hui les centres de formation au travail social « participent au service public de la

- formation professionnelle », ils sont dans un partenariat
- Soumis au code des marchés publics il entreront dans le domaine de la concurrence, ils seront dans la prestation de service.
- Comment articuler au mieux ces deux logiques ?
- Les diplômes demeureront du domaine de l'Etat mais qu'en sera-t-il des agréments pédagogiques ?
- S'il « faut refuser la marchandisation pure » de ce secteur, un assouplissement en fonction des besoins du terrain pourrait être bénéfique. Encore faut-il éviter à ne pas confondre proximité avec clientélisme
- Il faut que national et local restent « en tension » car le travail social est rattaché à UNE idée, générale : une société meilleure.

D. Versini veut faire de l'alimentation un nouvel outil d'insertion

(ASH-19/09/03) Réf. :0627-sept/03-12-ASH



Des choses, d'autres choses, à vous de juger et surtout de constater.. ou pas

- Programme « Alimentation et insertion »
- On estime à 2.6 millions les bénéficiaires de l'aide alimentaire
- Commerce et distribution s'engage à favoriser le contenu qualitatif des collectes
- Former 10 000 bénévoles associatifs à l'équilibre alimentaire et budgétaire
- Opération « 1 restau pour 2 » : les restaurants participants pourront offrir une table à 1 personne en CHRS avec son invité

législation

Le volet « surendettement » de la loi Borloo

(ASH-29/08/03) Réf. :0577-sept/03-13-ASH



Voilà on en a beaucoup parlé, les ASH vous le mettent noir sur blanc. Cela peut être utile.

- La procédure de rétablissement personnel
- o Les conditions requises du débiteur
- o Le déclenchement de la procédure
- o La phase d'ouverture
- o La phase de liquidation
- o La clôture
- L'aménagement de la procédure administrative de surendettement
- o L'expertise du volet social des dossiers
- L'inclusion des créances fiscales, parafiscales et sociales
- Un délai maximal pour les plan de remboursement
- o Le traitement traditionnel de l'insolvabilité
- Les autres dispositions

Titres de séjour exigés pour les prestations CNAF

(ASH-12/09/03) Réf. :0605-sept/03-13-ASH



Concernent prestations familiales et logement, AAH, RMI et AVPF

emploi

Consulter la rubrique société pour un aperçu des choix budgétaires 2004 - Merci

La campagne 2003 de parrainage de personnes en difficulté d'insertion

(ASH-29/08/03) Réf. :0579-sept/03-21-ASH



Voilà en juin nous avions traité un bilan sur ce parrainage et nous avouons que nos notions étaient vagues sur ce dispositif. Aussi corrigeons-nous aujourd'hui puisque nous avons trouvé un descriptif très clair. Ceux qui savent tout là-dessus peuvent sauter cet article sans problème...

- La fonction de parrainage est bénévole, s'exerce en dehors de l'entreprise et consiste à un accompagnement dans la recherche d'emploi, au maintien dans l'emploi et à la résolution de problèmes connexes : emploi, logement, etc.
- Elle dure 9 mois, généralement 6 mois maximum en amont de l'emploi et 3 lorsque l'emploi a été trouvé
- L'accès à l'emploi s'entend par un contrat d'au moins 6 mois (sauf CES ou intérim). <u>Il doit</u> constituer un « outil privilégié » dans le cadre de TRACE
- S'adresse aux jeunes ou adultes présentant un faible niveau, ou un risque de discrimination
- Le parrain doit pouvoir être reconnu par les employeurs et pouvoir jouer un rôle de médiation (issu généralement du tissu associatif local)

• Une circulaire vient d'inciter tous les acteurs à se mobiliser en ce sens : 25 000 parrainages seraient souhaités pour 2003 (avec parité si possible)

Les principaux axes de la future réforme de l'apprentissage

(ASH-29/08/03) Réf. :0584-sept/03-21-ASH



Ce n'est qu'une réflexion pour l'instant. Certains de ces points nous ont paru simples et judicieux

- Renouveler l'image de l'apprentissage et améliorer l'orientation des jeunes : actions d'informations etc. On envisage de changer le terme, « vieilli »
- Améliorer les conditions de vie des apprentis : rémunération en fonction de l'âge et aussi du diplôme préparé et de la qualification. Prime au 1° équipement, maintien des allocations familiales. Caler le statut sur celui de l'étudiant (carte d'étudiant professionnel). Modularité du contenu et du temps des formations.
- Mieux reconnaître le rôle des entreprises : moins de contraintes administratives, formation des maîtres d'apprentissage etc.

L'accompagnement doit être au cœur d'une réforme des dispositifs d'insertion, selon Bernard Seillier

(ASH-05/09/03) Réf. :0590-sept/03-21-ASH



Peut être intéressant de savoir que ce rapport existe et ce qu'il dit. Sortira-t-on des vœux pieux ? Parce que je pense que tout le monde sera d'accord avec les recommandations.

- M. Seillier, sénateur, vient de remettre un rapport sur les dispositifs existants
- « L'accompagnement se révèle encore insuffisant »
- Il recommande la fusion entre CES et CEC en un contrat plus souple, modulable (min. 20 h hebdo) mais avec un renforcement dans le suivi individualisé du bénéficiaire, qui doit devenir « un élément constitutif du contrat » et « un contenu en formation beaucoup plus soutenu »
- Pour ce faire, il préconise de diminuer la prise en charge de la rémunération des salariés au profit d'une aide dédiée à ces actions.
- Il juge « impératif » que l'Etat garantisse les financements accordés, souhaitable d'améliorer les relations avec l'ANPE et d'encourager les GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification)

Retour Sommaire Général

Le gouvernement envisage de mettre fin au monopole de placement de l'ANPE

(Le Monde-18/09/03) Réf. :0616-sept/03-21-LM



Des idées, des informations, un petit article très clair, à lire, à suivre, à juger.

- Un service de l'emploi rénové :
- Rapprocher ANPE et UNEDIC (un GIP ?)
- Ouvrir l'ANPE à la concurrence, d'autant que le monopole de placement est très théorique (intérim, cabinets de recrutement, etc.)
- Idée de ratifier la convention de organisation internationale du travail (OIT) : services de

- placement ouverts au secteur marchand mais ouverture de cabinets de recrutement soumise à autorisation.
- D'autre part la réforme de l'AFPA (formation) est en cours
- La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) devra assurer une meilleure coordination: APEC, PLIE, ML, handicapés, etc.
- Le « droit individuel à la formation » devrait faire sous peu l'objet d'un accord
- Une mission est en cours sur le toilettage du code du travail (M. de Virville)

Contrats aidés en 2004

(ASH-12/09/03) Réf. : -sept/03-21-ASH



A suivre. C'est une 1° information, presque une fuite, mais sur fond de hausse de chômage annoncée, bon à vous de voir.

- Les « Echos » indiquent que sont prévus
- 170 000 CES (240 000 en 2003)
- 15 000 CEC (15 000 en 2004)
- Le Ministère confirme
- En outre leur fusion est différée.

L'Etat va réduire l'aide aux chômeurs en fin de droits

(Le Monde-20/09/03) Réf. :0620-sept/03-21-LM



Attention ; ne pas confondre avec l'UNEDIC que nous avons évoquée dans la rubrique « société » avec le tableau général du chômage. Nous vous laissons juges des conséquences de cette nouvelle mesure.

- Situation actuelle
- L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) intervient en « fin de droits », en complément du revenu d'un ménage et sans limitation dans le temps (entre 950 € pour 1 personne et 1 500 € pour 1 couple)
- Environ 420 000 personnes en bénéficient et ce nombre risque d'augmenter : mauvaise conjoncture du chômage et durcissement des règles de l'Unedic (150 000 à 180 000 personnes perdront leur allocation au 01/01/04)
- <u>Changement</u>
- Limitation à 2 ans pour les futurs allocataires à partir du 01/01/04 et 3 ans pour ceux qui la touchent déjà (à partir du 01/07/03, date d'application). Les revenus du conjoint seront davantage pris en compte dans son calcul.
- 130 000 personnes concernées dès 2004 et une économie de 150 millions d'euros
- En fin de droits, 1/3 des gens touchent cette allocation, 1/3 le RMI et 1/3 plus rien.

FAJ

(ASH-29/08/03) Réf. :0583-sept/03-21-ASH



Toujours bon une petite évaluation. A croiser avec vos propres pratiques

- Légère diminution en 2002
- Montant moyen de l'aide : 224 €
- La moitié des demandes correspondant à des besoins alimentaires
- Transports : 31 %
- Aides à la formation : 13 % (aucune diminution suite à la bourse d'accès à l'emploi dans le cadre de TRACE)

logement

Consulter la rubrique société pour un aperçu des choix budgétaires 2004 - Merci

L'OPHLM de Vitry-sur-Seine accusé de « discrimination raciale » par SOS-Racisme μ

(Le Monde-06/09/03) Réf. :0598-sept/03-11-LM





A suivre.

- SOS Racisme porte plainte à partir d'un « récapitulatif » sur « l'équilibre social » du parc
- Y figurent le nombre et le pourcentage de locataires français, étrangers et DOM TOM par groupe d'immeubles et cages d'escalier (DOM TOM dans la catégorie immigrés)
- Pour l'association c'est la preuve d'une politique sélective et des étudiants étaient arrivés à la même conclusion (en 1980 et 1990) : quotas.
- Pour l'OPHLM il s'agit « d'éléments de connaissance » permettant d'éviter les concentrations et ghettoïsations.
- Suite à une vérification de la CNIL ce « récapitulatif » doit disparaître ainsi que la date d'arrivée en France des locataires.

Un office HLM débouté d'une demande résiliation des baux de parents de délinquants

(ASH-05/09/03) Réf. :0599-sept/03-22-ASH



Nous avions signalé cette affaire en son temps. Nous donnons donc sa « 1° » conclusion. A suivre si l'office fait appel.

- L'OPAC de Vienne demandait résiliation des baux pour 5 familles dont les enfants avaient été condamnés pour violence, rébellion, outrage. Il s'appuyait sur le règlement obligeant le locataire à user paisiblement de son habitation (responsabilité étendue dans le cas de personnes hébergées, par ex. d'enfants)
- Le tribunal fait valoir que ces faits « commis par leurs enfants majeurs à l'extérieur du logement, hors de tout contrôle possible » ne ressortit pas à ce règlement. Et que l'OPAC n'a pas qualité pour s'intéresser au comportement de ses locataires à l'extérieur des logements loués

Retour Sommaire Général

Le gouvernement suspend la baisse controversée des aides au logement pour les étudiants

(ASH-12/09/03) Réf. :0606-sept/03-22-ASH



Affaire à suivre certainement.

- Les décrets qui avaient été annoncés sont suspendus et les étudiants maintenus dans leurs droits.
- Un parlementaire va être chargé d'une mission
- L'Observatoire de la vie étudiante dressera un état des lieux sur la situation du logement étudiant pour al fin de l'année
- Des cellules « d'aides aux étudiants pour le logement » seront mises en place dans chaque académie

 Une concertation est prévue sur l'accompagnement social des étudiants

APL: la solidarité des personnes vivant sous le même toit en cas de remboursement de l'indu

Bon à savoir

• Le Conseil d'Etat considère que concubin, « pacsé » ou plus largement « co-habitant » d'un logement sont solidaires du remboursement d'un indu même si l'aide n'a été « nommément attribuée qu'à un seul des deux »

Nouvelle mobilisation contre saturnisme, la maladie des taudis

(Le Monde-16-09/03) Réf. :0608-sept/03-22-LM





Quelques points de repère à la fois quantitatifs et législatifs qui peuvent être utiles.

- Le ministère de la santé va prendre des mesures contre cette intoxication : Actuellement on estime à 85 000 le nombre d'enfants touchés, entre 1 et 16 ans et le projet est de réduire ce chiffre de 50 %
- La loi de « lutte contre les exclusions » de 1998 avait édicté des règles qui se sont heurtées à un certain nombre d'obstacles
- Définition de « zones à risques » par les préfets, à l'intérieur desquelles tout logement d'avant 1948 qui change de propriétaire doit fait l'objet d'un diagnostic (ERAP): L'inexpérience des opérateurs et l'étendue des zones à risques ont souvent conduit à des évaluations de mauvaise qualité
- Tout enfant avec une plombémie supérieure à 100µg/l doit être signalé et après expertise des travaux déclenchés s'il y a lieu. Mais souvent on

- repeint au lieu de s'attaquer à la « cause » de l'intoxication (fuite, étanchéité, etc.)
- Cela dit des progrès ont été faits (à Paris notamment)
- Des assocs comme DAL ou Habitat Santé Développement estiment que « <u>ce n'est pas un</u> <u>problème de santé publique, c'est un problème</u> <u>d'habitat, qui demande une réponse globale »</u>
- Le saturnisme trouble le développement cognitif des enfants.

Recettes de Gilles de Robien pour relancer l'accession sociale à la propriété

(ASH-19/09/03) Réf. :0625-sept/03-22-ASH



le.

Bon à savoir.

- Projet de loi « un logement pour tous »
- <u>Les Prêts Locatifs Sociaux</u>: locataires d'HLM qui souhaitent acheter bénéficieraient dorénavant d'avantages fiscaux
- <u>Location-Accession</u>: nouveau système avec achat de part d'une société civile immobilière

Quatre organisations lancent un appel « offensif » aux parlementaires

(ASH-19/09/03) Réf.:0626-sept/03-22-ASH





L'appel aura-t-il une influence? En tout cas c'est aussi un rappel de la situation.

 En 2003, budget construction en retrait et gel ou coupes dans les crédits ANAH, FSL. Tendance à la baisse pour 2004.

- Le rythme de la construction n'est pas suffisant, et notamment davantage de logements sociaux permettrait d'accroître la mixité sociale
- Demandent une loi de programme pour « sanctuariser les budgets »
- Il demandent que le logement soit « grande cause nationale ... indispensable si on se préoccupe de la cohésion sociale »

santé

CMU: rien n'est acquis

(ASH-29/08/03) Réf. :0576-sept/03-23-ASH



Article un peu technique mais toujours intéressant, et surprenant parfois. Ce qui nous a le plus étonnés c'est le manque de données sur le comportement sanitaire de la population visée par le dispositif.

- Le collectif de chercheurs CERC fait un bilan alors que la CMU existe depuis 4 ans (à noter que beaucoup de chiffres sont déjà anciens)
- Fin 2004, le ministère comptait 1.4 million d'affiliés à la CMU de base et 4.5 millions à la CMU complémentaire (stables depuis 07/01) + 145 000 étrangers relevant de l'AME
- Progrès : 1.5 million de personnes de plus sont couvertes à un niveau correct
- A l'origine on tablait sur 6 millions de bénéficiaires, et la répartition géographique est très inégale (de 2.8 à 12.5 %)
- Alors, les gens sont-ils bien portants, ou mal informés, y-a-t-il de grandes inégalités de ressources géographiques ou des inégalités dans l'information? Questions peu étudiées mais d'autant plus pertinentes que le profil des assurés virtuels est plutôt celui de gens mal informés... « Le manque actuel de promotion du dispositif n'est pas anodin » (médecins du monde)
- On pointe une sur-consommation par rapport au régime général (+30 % et + 82 % à âge et sexe équivalents). Même si un écart était attendu parce que les plus pauvres n'ont pas la meilleure santé, l'ampleur surprend.
- Dans le régime général, 10 % des patients consomment 65 % des dépenses; à la CMU,

- 10% cumulent 71 % du total. Noyau de gros consommateurs qui, de plus, fréquente plus l'hôpital que la médecine de ville
- Subsistent problèmes: refus de soins plus ou moins voilés (au début, les remboursements étaient très longs et il n'y a eu aucune concertation avec les professionnels), effet du seuil, fixé très bas et qui exclut des personnes aux faible revenus
- Tout cela rend l'édifice fragile, facile à grignoter mais les chercheurs notent que la société est attachée à l'égalité des soins...
- La conclusion générale est qu'elle n'a pas permis « <u>l'accès de tous aux soins de tous</u> ». Elle n'est qu'un dispositif financier et l'accompagnement social est indispensable pour promouvoir un égal accès aux soins.

Matignon doit décider du montant des contraventions pour usage de cannabis

(Le Monde -16/09/03) Réf. :0623-sept/03-23-LM



Ce petit article clair donne les positions en présence. A suivre.

- Hypothèses en lice en vue de la réforme de la loi de 1970 sur les stupéfiants
- <u>Le Ministère de l'intérieur</u> souhaiterait une contravention de classe 5 (1 500 € max.): traitement au tribunal de simple police et inscription au casier judiciaire (sauf si alternative aux poursuites) et maintien de l'injonction thérapeutique
- Montant élevé, donc socialement inégalitaire et traitement très long
- <u>La MILDT (avec l'accord du ministère de la santé)</u> préférerait : contraventions forfaitaires 3° ou 4° catégories (68 ou 135 €). A partir d'un certain nombre d'infractions, l'usage serait passible du tribunal correctionnel.

 En outre, pour les intervenants en toxicomanie, la politique de réduction des risques a fait ses preuves et pas l'injonction thérapeutique: souhait de diriger les usagers vers des structures de consultation anonymes.

scolarité

Consulter la rubrique société pour un aperçu des choix budgétaires 2004 - Merci

Rentrée scolaire : le programme de gouvernement

(ASH-05/09/03) Réf. :0586-sept/03-24-ASH (Le Monde -01/09/03) Réf. :0586-sept/03-24-LM



Certaines dispositions jouent sur du long terme; en collège on est davantage sur de l'immédiat. A voir par vous-mêmes sur le terrain.

- <u>Illettrisme</u>: dédoublement complet de 500 classes de CP et partiel de 1500. 1 500 autres auront un assistant d'éducation pour la lecture et l'écriture (70 000 élèves concernés en tout)
- <u>Programme familial</u>: conçu en direction des parents qui sont « éloignés de l'écrit »
- <u>Collèges</u>: multiplication des classes en alternance (12 000 élèves en 4° et 21 000 en 3°)
- Lycées professionnels : rénovation des CAP
- <u>Contrat de vie scolaire</u>: pour lutter contre la violence et les communautarismes n° vert SOS violence. « <u>L'exclusion inclusion » où l'élève sanctionné reste dans l'établissement pour des</u> tâches d'intérêt collectif doit être systématisée
- <u>Santé</u>: éducation à la sexualité et coordination envers les jeunes souffrant de troubles psychiques sont prévus. Fort accent sur l'accueil des handicapés.
- <u>Budget</u>: augmentation annoncée de 2.8 % pour 2004

Une étude décrit l'ampleur des ségrégations ethniques à l'école

(Le Monde-09/09/03) Réf. :0593-sept/03-24-LM





L'enquête renforce les constats. A noter les problèmes des critères à retenir en matière de statistique : la France adopte généralement celui de la nationalité, jugé le moins discriminatoire. Mais quand ça ne marche pas... Intéressant.

- Georges Felouzis (prof. université Bordeaux)
- Ecole « très fortement marquée par l'ethnicité...
 en rupture totale avec les fondements les plus
 universalistes »
- Constat connu mais 1° enquête statistique
- Le problème a été de déterminer l'indicateur.
 Pas la nationalité (beaucoup de jeunes issus de l'immigration et français); le lieu de naissance des parents n'est pas connu de l'EN. Alors il a adopté le prénom des élèves comme critère: c'est une méthodologie atypique.
- A noter que l'étude a été validée par la Revue Française de Sociologie mais les critiques ne manqueront pas: on peut estimer que la méthode induit des distinctions entre citoyens français.
- Etude sur 144 000 collégiens de l'académie de Bordeaux : 10 % des collèges scolarisent 40 % des élèves présumés issus des Maghreb, Afrique noire et Turquie (parfois 1 élève sur 2), 1/4 des collèges scolarisant chacun moins de 1 % de jeunes présumés de ces origines.
- Des collèges cumulent donc les inégalités sociales et scolaire. Sachant que la concentration d'élèves de faible niveau nuit à la progression de chacun d'entre eux, le chercheur parle de ségrégation et pas seulement d'inégalité.
- Phénomène évidemment lié à l'urbanisme mais aussi mais aussi aux contournements de la « carte scolaire ». Il y a un gros décalage entre la

- population « attendue » conformément à cette carte et celle « constatée » collège après collège.
- On peut réduire l'évitement par les familles mais c'est au prix de véritables « classes ethniques » au sein d'un établissement
- Les copies du brevet des collèges montrent que ce handicap scolaire s'ajoute aux inégalités liées à l'origine sociale.
- « Distance croissante » entre « discours officiel » et « réalité des collèges ... où origine culturelle et ethnicité deviennent les critères principaux d'identification ». Qu'en est-il alors de la responsabilité du communautarisme ?

Retour Sommaire Général

Philippe Meirieu : « les enseignants ont le sentiment d'être impuissants à combattre la fatalité sociale »

(Le Monde -15/09/03) Réf. :0609-sept/03-24-LM



Extraits du livre de M. Meirieu qui ne paraîtra pas. Bien, franchement. A vous de juger mais une liberté de ton qui nous a plu... On est plus près du constat que de l'incantation. A noter que l'intégralité du texte est disponible sur lemonde.fr

- Egalité des chances : « Ils ont intériorisé l'échec d'une école république »
- Illettrisme: En 20 ans, le temps les horaires dévolus au français en primaire ont baissé de 30%. Depuis 2002 on redresse la barre. « L'apprentissage de la lecture et de l'écriture devait s'étaler sur l'ensemble de la scolarité primaire ».. « délestant un peu le CP de la charge intellectuelle et affective qu'il représente »

- <u>La sixième</u>: « <u>la 6° déstructure</u> » En début d'année c'est la panique devant la quantité de choses à apporter et à faire. « Les plus fragiles et ceux qui n'ont guère de soutien familial, <u>désapprennent</u> » « C'est l'ensemble des classes de 6° qu'on doit repenser »
- <u>Collège unique</u>: « fausse bonne question car le collège unique n'a jamais vraiment été réalisé » Il y a des cursus spécifiques. Son idée est de diminuer le nombre des professeurs par classe, par une polyvalence des enseignants.
- <u>Hétérogénéité des classes</u>: « les <u>problèmes les plus graves sont liés à l'hétérogénéité des comportements</u> » Ce n'est pas pour cela qu'il faut écarter les gêneurs « quand on enlève le dernier wagon, il y a toujours un dernier wagon » Pourquoi pas des temps particuliers réservés à des enseignants volontaires ?
- <u>Baccalauréat</u>: Et les 20 % qui ne l'ont pas ?
 « On n'a pas suffisamment défini » ce que signifiait avoir le niveau du bac. Culture générale (quotidien national) + une spécialisation pour métier ou études sup.? De toute façon nous en sommes loin.

60 000 jeunes illettrés repérés lors de la journée d'appel et de préparation à la défense 2003

(ASH-19/09/03) Réf. :0629-sept/03-24-ASH





Une information, chiffres en baisse, et tous les constats alors ? C'est à ne plus s'y reconnaître, c'est vrai, c'est la presse, c'est la rentrée…

- Depuis la suppression du service national cette journée est « l'outil privilégié de détection systématique de l'illettrisme chez les jeunes »
- En 2003 sur 750 000 jeunes présents, 60 000 illettrés repérés (3 tests); c'est en diminution. En 2001 77 000 sur 640 000 présents.

 Des entretiens sont proposés avec dossier de remise à niveau transmis à leur académie si scolarisés ou à une mission locale

Les enseignants français mieux lotis que leurs collègues européens

(Le Monde-06/09/03) Réf. :0597-sept/03-32-LM



Nous faisons plus que résumer un article assez fouillé; plutôt une manière de faire savoir que cette étude existe.

- Eurydice (réseau d'information sur l'éducation en Europe) rend un rapport sur les conditions de travail des enseignants en Europe
- France: Statut très protecteur, temps d'enseignement limité mais salaire relativement modeste. Conditions plutôt plus favorables que celles des autres pays.
- Le point faible de l'étude est de ne pas prendre en compte des critères qualitatifs, qui peuvent expliquer un décalage entre les conclusions et le malaise apparent de la profession

Deux lycéennes d'Aubervilliers, filles d'un avocat du MRAP, exclues pour port du voile

(Le Monde-25/09/03) Réf. :0633-sept/03-24-LM





Voilà c'est reparti aurions-nous tendance à dire. Et nous citons, inlassablement, les prises de position, pour aider à réfléchir. A nuancer, ou pas, la position de chacun.

• La médiation a échoué, elles ont 16 et 18 ans et sont exclues en attente du conseil de discipline

- A noter que les élèves les soutiennent dans leur grande majorité: « ça ne dérange personne... il y a des filles, dans le lycée, habillées en gothique. On ne leur dit rien »... Des slogans ont été criés à la porte du lycée: « liberté pour le voile » entre autres
- Leur père se définit comme un « juif sans Dieu » et leur mère est une Kabyle non pratiquante.
- Elles ne fréquentent pas d'associations islamistes et ont entamé ce processus (porc, ramadan, etc.) depuis 3 ans
- « Je ne défends pas le foulard. Je défends le droit de mes enfants d'aller à l'école. A travers cette affaire, je découvre surtout la folie hystérique de certains ayatollahs de la laïcité, qui ont perdu le sens commun! », précise le père.

bon à savoir

Bibliographie

(ASH-29/08/03) Réf. :0576-sept/03-23-ASH



Chemins de banlieue – Recherche de soi et engagement professionnel des jeunes issus de l'immigration

Bertrand Dubreuil - Ed. L'harmattan - 17 €
Peut se révéler intéressant, et pas
cher, comme souvent chez l'Harmattan.

- Recherche auprès de 8 hommes et 6 femmes de 20 à 35 ans (Picardie) issus de l'immigration maghrébine: positionnement par rapport à leurs « petits frères » et ressorts de leur engagement bénévole et/ou professionnel
- « Nos petits frères se comportent d'une façon inquiétante, comparativement à ce que nous étions à leur âge, ils ne respectent rien »
- « Les jeunes adultes témoignent d'une intériorisation du stigmate assigné à leur groupe d'appartenance » en reprenant à leur compte une part du discours sécuritaire.

Les bricoleurs de l'indicible - De l'insertion en général, des missions locales en particulier

Tome 1 - Philippe Labbé - Ed. Apogée - 23 €
Nous aimons bien les prises de position
soulignées dans la présentation du
livre. L'évaluation, toujours et encore
difficile en travail sociale...

 L'auteur (sociologue) estime que les missions locales sont des « entités toujours originales, transversales et non sectorielle, plus prêtes à affronter la complexité que nombre

- <u>d'organisation verticales et bien assises</u> », face à une conjoncture plutôt mauvaise
- Il souligne la difficulté en matière d'évaluation de l'insertion professionnelle : en amont la problématique sociale est présente et en aval il y a un comptage de l'accès à l'emploi. Il plaide pour une plus grande part à l'évaluation de l'insertion sociale.

Travailler en réseau - Méthodes et pratiques en intervention sociale

Philippe Dumoulin, Régis Dumont, Nicole Bross et Georges Masclet - Ed. Dunod - 29 €

Il semble que l'on sait tout sur le réseau apparemment des exemples précis. A voir si vous êtes concerné.

- Dépasser les logiques de pré carré ou de concurrence et approcher différemment l'usager
- <u>Plusieurs formes d'utilisation de cet outil sont</u> proposées

Pratiques en santé mentale

N° 3/2003 - FAS% - Croix Marine 31, rue d'Amsterdam - 75008 Paris - 11 € On parle de souffrance psychique, d'approche pluridisciplinaire. Pourquoi pas aller voir chez l'autre ?

• Il y a le travail relationnel avec le patient (recherche de sens) et l'approche centrée sur le symptôme (protocoles). Résultat d'un débat qui privilégie la dimension humaine.

Retour Sommaire Général

L'enfant dans le lien social

Ed. érès - 25 €
Franchement à l'heure de la prévention précoce, le contenu nous a paru extrêmement intéressant. A voir.

 Colloque sur les « compétences sociales » du tout-petit et leurs évolutions

Les éditions Dalloz publient un code juridique entièrement consacré aux mineurs

(Le Monde-06/09/03) Réf. :0596-sept/03-31-LM



Le livre est austère ; pour autant nous sourions car l'idée nous a paru franchement bonne ... et le prix modique

- Code junior Dominique Chagnollaud Dalloz – 15 €
- C'est le 1° code juridique entièrement consacré aux mineurs. Rassemble tous les textes consacrés aux moins de 18 ans.
- Maquette moins austère qu'à l'ordinaire
- Famille, école, vie en société, droit du travail
- S'adresse autant aux professionnels de l'enfance qu'aux enfants

Les discriminations des jeunes d'origine étrangère dans l'accès à l'emploi et l'accès au logement

(ASH-29/08/03) Réf. :0578-sept/03-32-ASH



Un travail du FASILD

- Résultats de 2 études.
- A noter qu'il y a peu de travaux jusqu'ici à la question du logement: « passage quasi obligé par les circuits d'aide au logement »
- La Documentation française 20 €

brèves

Une association de gens du voyage s'élève contre la loi Borloo

(ASH-29/08/03) Réf. :0580-sept/03-32-ASH





Une petite information, au passage et à vous d'en juger, mais nous notons que les alertes se multiplient autour de cette catégorie de population.

- L'assoc. Regards l'élève contre la disposition suivante : « les communes de moins de 20 000 habitants et dont la moitié de la population habite dans une zone urbaine sensible seront exemptées à leur demande de la création d'aire d'accueil pour les gens du voyage »
- L'assoc. Rappelle que les financements ne sont pas supportés par la seule ville et estime que qu'il est impossible d'interdire « quelque partie du territoire national qui soit dans les communes urbaines initialement soumises à l'obligation de notre accueil » (loi Besson)

Canicule: les sans-abri ont aussi souffert

(ASH-29/08/03) Réf. :0583-sept/03-32-ASH



Un complément d'information sur ce que nous rapportions au mois d'août. Nous ne citons que ce que nous trouvons de nouveau.

> Médecins du Monde a demandé qu'un bilan spécifique à cette population soit réalisé dans le cadre de la mission d'évaluation qui doit être menée

• Peu de morts donc mais des états d'épuisement, des « altérations importantes » de l'état sanitaire, conduisant à des hospitalisations en urgence

Hausse des admissions à l'aide juridictionnelle en 2002

(ASH-29/08/03) Réf. :0600-sept/03-32-ASH



A croiser avec votre expérience de terrain.

- Augmentation de 4.7 % en 2002
- 52 % procédures civiles, 42 % procédures pénales et 6 % pour affaires administratives ou relatives aux étrangers (entrée et séjour)
- Les aides accordées pour des procédures d'assistance éducative augmentent constamment et les aides relatives aux étrangers aussi
- L'APL n'entre pas en compte dans le montant des ressources considérées (ASH-12/09)

Le vieillissement de ses résidents préoccupe la Sonacotra

(ASH-12/09/03) Réf. :0607-sept/03-32-ASH



Un éclairage imprévu, une information.

- Près de la moitié des résidents a plus de 55 ans
- 14 % sont au RMI : précarisation
- 26 % sont français : diversification
- La Sonacotra cherche des réponses sociales à ce vieillissement
- 1 600 chambres sup. sont prévues sur 4 ans

Mineurs isolés: désignation et indemnisation des administrateurs « ad hoc »

(ASH-12/09/03) Réf. :0617-sept/03-32-ASH



Pour plus d'information, se reporter au décret mais il a paru utile de donner l'information.

- Le décret est enfin sorti: <u>2003-841 du 2</u> septembre 2003, J.O. du 4-09-03
- Liste de personnes morales ou physiques dressée tous les 4 ans dans le ressort de chaque cour d'appel. Elle est tenue à disposition du public dans les locaux du secrétariat –greffe de la cour d'appel et des tribunaux de grande instance.

Un règlement définit la clause humanitaire pour les demandeurs d'asile (ASH-12/09/03) Réf. :0618-sept/03-32-ASH



Plus les choses se précisent au niveau européen, vous le savez, plus nous en faisons état.

- 1 pays peut recourir à la « clause humanitaire »:
- Pour rapprocher les membres d'une même famille :
- ne pas séparer des personnes dépendant de l'assistance d'une autre
- réunir un mineur non accompagné et sa famille.
- (règlement n° 1560/2003 de la Commission du 2 /09 / 03, J.O.U.E. L 222 du 05/09/03)

Des droits fondamentaux encore peu respectés en 2002

(ASH-12/09/03) Réf. :0624-sept/03-32-ASH



Comme d'habitude, l'Europe, sa ligne, la France. Il paraît difficile de l'ignorer.

- Rapport annuel 2002 adopté par le Parlement Européen
- « <u>La situation des détenus</u> dans l'UE s'est détériorée » : <u>la France est mentionnée</u>.

 Recommandation de limiter détentions mineurs et personnes très âgées ou gravement malades
- <u>Demandeurs d'asile</u>: « accent mis sur les mesures répressives et négatives », critique des expulsions et de la situation des mineurs isolés
- <u>La France est montrée du doigt</u> pour la restriction de la gratuité des soins aux plus défavorisés : atteinte à la dignité de la personne
- Plaide pour une définition plus large de la famille : même sexe

Retour Sommaire Général

Une « carte à pouces » pour défendre les associations

(ASH-12/09/03) Réf. :0630-sept/03-32-ASH



Sympa, une note plutôt ludique sur un sujet qui certes ne l'est pas.

- « Que serait la vie sans les associations ? », demande la Conférence permanente des Coordinations associatives (CPCA)
- Apposer son empreinte digitale et sa signature sur une carte www.cpca.asso.fr/ campagne
- Pétition originale envoyée au 1° ministre fin 11
- Demande la régularisation des crédits 2003 et la préservation des lignes budgétaires (assoc. d'intérêt général) pour 2004

coups de cœur

Adolescents en difficulté : une école de la vie

(ASH-05/09/03) Réf. :0587-sept/03-33-ASH



Si nous le mettons dans cette rubrique c'est que nous l'avons l'aimé mais nous aimons surtout son originalité; C'est rare un lieu sans médicament... ni éducateurs. Et pourtant ça marche apparemment. La psychanalyse, ou comment s'en servir? C'est à lire, à réfléchir, à contester aussi sûrement mais c'est beau comme pari.

- Ecole expérimentale de Pons (EPP) en Charente-Maritime créée en 1981 par la psychanalyste Bertil Laitselart. Assoc. financée à 97% par l'assurance maladie et 3 % par les parents (appelés à s'y impliquer)
- 20 adolescents (14/21 ans), pour un séjour de 3 ans maximum: agressivité, opposition, inertie, délinquance, etc. dans cette assoc. « Intelligence normale », capacités de scolarisation et adhésion au projet (idem pour les parents) sont les conditions. Les principaux référents sont des psychologues.
- « Lieu pour vivre et pour parler », alternative à la prison et à la psychiatrie : non-médicalisation, ouverture sur l'extérieur, travail avec familles
- La journée est consacrée à des apprentissages : sport, création, psychothérapies, lycée, apprentissage, ou cours par correspondance. « Tout... ici est à visée thérapeutique » Le goûter est le moment où tout le monde se retrouve, le relais entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit « nous travaillons vraiment dans la continuité ». Le matin ce sera l'inverse
- <u>La nuit</u>: les adolescents vivent à 4 ou 5 dans des maisons auto gérées réparties sur la commune

(ouverture à 17 30 et week-ends), avec un couple comme référent. Chacune a ses règles : courses, repas etc. Des éducateurs « hygiène de vie » interviennent pour apprendre à soigner linge, image, alimentation. Deux temps forts : après le repas, pour parler et au réveil pour préparer la journée «Le défi est de ne pas tomber dans le rôle de thérapeute mais de rester dans celui de personne contenante ». « l'important pour le jeune est de savoir que l'adulte est là pour lui ». (Cf. TS)

- 5 fois par an tout le monde part : voyages calés sur les vacances scolaires. Les jeunes majeurs, qui se préparent à quitter l'école, s'organisent des « mini-ailleurs » entre eux.
- Au retour, on reprend « l'ici » avec les psychothérapies d'inspiration psychanalytique « pour ne pas créer des sujets issus seulement du groupe. »
- Après 3 mois de séparation, les parents viennent tous les 15 jours : on commence avec la mère, à parler, il s'agit d'un travail de mémoire. Au début le jeune n'écoute pas la mère.. puis «il s'approprie son histoire, prend pied dans la lignée et aborde la vie autrement »
- Psychologues: « <u>II s'agit de les écouter sans qu'intervienne de la séduction, cheminer avec leur discours sans leur répondre tout à fait, ne jamais se rallier à une attitude pseudoparentaliste ». Ils sont tenus à une supervision.
 </u>
- Non-médicalisation: « <u>le médicament barre la parole du sujet et l'empêche de réagir à ce qui se passe dans sa tête. Ici les situations se gèrent avec la parole ». Vigilance constante
 </u>
- La fondatrice assure toutes les psychothérapies et ne trouve personne pour les faire à sa place. Alors? Pointe une fragilité chez les nouveaux diplômés. Le futur n'est pas certain
- Bilan? Aucun meurtre ni suicide, beaucoup d'examens et de bonnes nouvelles des anciens. Apparemment çà marche.
- A noter son livre. « Adolescence meurtrie. Vers une pédagogie novatrice » (Bertil Laitselart) – Ed. Privat - 2002